

Course pour les enfants :



Article 1 - ORGANISATION ET DESCRIPTION

La manifestation Trail de Bouzerou est une course organisée par le ski-club de Grône.

Le Trail de Bouzerou propose également une course pour les enfants dès 4 ans, appelée la course des cabris. Le parcours chronométré, semé d'obstacles ludiques, est tracé autour de la salle Recto Verso (700 m. environ). Les enfants effectuent entre 1 et 2 tours selon leur catégorie.

Article 2 - CONDITIONS D'ADMISSION

- Les enfants sont acceptés dès la 1H jusqu'à 12 ans. Pour la catégorie des écolières 1 et écoliers 2, les parents sont autorisés à courir avec leurs enfants.

Article 3 - CATEGORIES ET HEURES DE DEPART

Catégories pour les enfants :

<u>Ages</u>	<u>Garçons</u>	<u>Filles</u>	<u>Tours</u>
4-5 ans (2020 à 2021)	Ecoliers 1	Ecolières 1	1
6-7 ans (2018 à 2019)	Ecoliers 2	Ecolières 2	1
8-9 ans (2016 à 2017)	Ecoliers 3	Ecolières 3	2
10 à 12 ans (2012 à 2015)	Ecoliers 4	Ecolières 4	2

Départ devant la salle Recto-Verso de Grône ; dès 15h : départ de chaque catégorie chaque 15 minutes.

Les enfants se présentent au minimum 5 minutes avant chaque départ pour les consignes de dernière minute.



Règlement Trail de Bouzerou Raiffeisen



Article 4 - INSCRIPTIONS

En ligne

Les inscriptions seront ouvertes, dès le 18 novembre 2024, en ligne : www.traildebouzerou.ch.

Les inscriptions sont possibles sur place la veille de la course de 18h00 à 20h00 et le jour même de la course dès 7h30 jusqu'à 14h30.

En cas d'annulation d'une inscription, aucun remboursement ne sera effectué. Vous pouvez souscrire une assurance annulation lors de l'inscription en ligne.

Tarifs

Course des enfants, CHF 5.- par enfant jusqu'à la fermeture des inscriptions sur le site internet. Pour l'inscription sur place le prix est majoré de CHF 5.-. Ce prix comprend la participation à la course, le prix souvenir et une boisson à l'arrivée.

Article 5 - SECURITE

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve, de l'arrêter en cours ou de modifier le parcours.

Equipement

Les parents sont responsables que l'enfant soit équipé d'habits et de chaussures de sport.

Secours

Un poste de samaritains est une équipe médicale sont présents sur le site de la salle Recto Verso pour la durée de la course.

Article 6 - RAVITAILLEMENT

Les enfants reçoivent une boisson à la fin de leur course.



Règlement Trail de Bouzerou Raiffeisen



Article 7 - DOSSARDS

La remise des dossards aura lieu :

Au magasin Follomi Sports, rue du Scex 45, 1950 Sion deux semaines avant la course jusqu'au vendredi 17h, veille de la course.

A la salle Recto-Verso de Grône :

- Le vendredi soir de 18h à 20h.
- Le jour de la course, dès 7h30.

Les dossards doivent être entièrement visibles tout au long du parcours.

Article 8 - CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Un classement final sera établi selon les catégories de l'article 3.

Les 3 premiers enfants de chaque catégorie se verront récompensés. La présence des enfants récompensés est obligatoire. Tous les enfants, ayant terminé l'épreuve, reçoivent un prix souvenir.

Article 9 - ASSURANCE

L'organisation a souscrit une assurance RC manifestation.

Chaque participant doit être couvert par une assurance personnelle. L'organisation décline toute responsabilité.

Article 10 - INFORMATION IMPORTANTE

Les enfants sont présents pour participer et découvrir l'ambiance d'une course. Nous comptons sur le respect et le fair play de chacun.



Règlement Trail de Bouzerou Raiffeisen



Article 11 - CONDITIONS GENERALES

Par ailleurs, en votre qualité de représentant légal, vous autorisez expressément les organisateurs ainsi que les ayant droits, tels que partenaires et médias, à utiliser, reproduire, en totalité ou partie, exploiter, les images fixes ou audio-visuelles, sur lesquelles votre enfant ou vous pourriez apparaître, prises à l'occasion de votre participation au Trail de Bouzerou, sur tous supports, y compris documents promotionnels et/ou publicitaires.

Par le simple fait d'inscrire leur enfant, les représentants légaux déclarent avoir pris connaissance du règlement et s'engagent à le respecter en tous points.

Article 12 - RECOURS

Toute réclamation devra être déposée auprès de la direction de course dans les 15 minutes qui suivent l'arrivée des concurrents.

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le règlement à tout moment.

BONNE COURSE A TOUS !

Grône, novembre 2024.